



AGENCE LIVRE  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## FESTIVAL DES 6 TROUILLES 2020

### Appel à courts métrages – Section « Atelier d'éducation à l'image »

#### REGLEMENT DE PARTICIPATION

##### Article 1 : présentation du Festival

Le **Festival des 6 Trouilles** est organisé par la Communauté d'Agglomération du Libournais en partenariat avec l'association Périphéries Productions.

Il se déroule chaque année, au mois de novembre, au Cinéma Grand Ecran de Libourne.

Au moins 6 courts-métrages amateurs renvoyant au **film de genre** y sont présentés et projetés devant **un jury** composé de professionnels et de personnalités.

6 prix et la **Citrouille d'Or** sont décernés à l'issue des projections.

##### Article 2 : conditions de participation

###### 2.1 : droits d'inscription

L'inscription au Festival est gratuite.

La présence des jeunes ayant participé au court-métrage est obligatoire le jour du Festival ainsi que celle d'un adulte référent.

###### 2.2 : participants

L'appel à **court-métrages** est ouvert à toute **personne morale, structure, association...**

Les participants au projet devront en majorité être âgés de moins de 18 ans.

La structure ou la personne responsable du projet doit s'assurer d'avoir toutes les autorisations de diffusion des participants qu'ils soient mineurs ou majeurs (voir document joint). En cas de manquement, la responsabilité de la CALI et de l'association Périphéries productions ne pourra être engagée.

###### 2.3 : présélection

L'**inscription à la présélection** sera effective après réception du court-métrage et de la fiche d'inscription dûment remplie.

##### Article 3 : caractéristiques des courts-métrages

###### 3.1 : réalisation

Les courts-métrages devront être réalisés dans le cadre d'un **atelier d'éducation à l'image** avec l'accompagnement d'un ou plusieurs professionnels de l'image. Les participants **attestent qu'ils sont impliqués** dans toutes les étapes de la réalisation du court-métrage : écriture du scénario, repérages, création des décors et des costumes, prises de vue et de son, montage et post-production.

Suite →

### **3.2 : millésime**

Les courts-métrages devront avoir été réalisés lors de l'année en cours ou en N-1 au plus tard.

### **3.3 : durée**

Les courts-métrages ne devront pas excéder **10 minutes**, génériques compris.

### **3.4 : genres**

Les courts-métrages devront être des films de fiction abordant les genres tels que le polar, l'horreur, la science-fiction, le fantastique, le suspense, l'aventure...

### **3.5 : qualité sonore et visuelle**

La qualité du son, notamment pour les dialogues, et celle de l'image sont des critères primordiaux pour le Comité de sélection.

### **Article 4 : conditions d'envoi**

Le film devra être envoyé sous le format d'un fichier numérique de haute qualité, **avant le 30 septembre 2020**, accompagné de la fiche d'inscription, par courrier ou par email aux adresses suivantes :

**PERIPHERIES PRODUCTION  
BP 77  
33151 CENON Cedex**

**contact@periph-prod.com**

### **Article 6 : droits à l'image et propriété intellectuelle**

Les réalisateurs et producteurs attestent et garantissent que :

- les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine des réalisateurs et des producteurs ;
- les œuvres proposées, bande sonore comprise, ne contreviennent en rien aux droits d'auteurs et droits voisins en vigueur ;
- les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayants droits d'œuvres reproduites sur celles du réalisateur, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leurs images ou de leurs œuvres.

### **Article 8 : sélection**

La sélection est faite par un comité la CALI / Périphéries Productions dont les décisions sont souveraines.

### **Article 9 : communication**

Ce **règlement**, la **fiche d'inscription**, les **films sélectionnés** et les **palmarès** du Festival sont disponibles sur les sites Internet des 6 trouilles, **www.les6trouilles.com** et de la Cali, **www.lacali.fr**.

### **Article 10 : acceptation du règlement**

La participation à l'appel à court-métrage entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.